

### **THEME III : RESSOURCES NATURELLES : CASSER LE CYCLE DE LA MALEDICTION**

*Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire. Nous avons connu le travail harassant, exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou nous loger décentement, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers. Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu'à un noir on disait "tu", non certes comme à un ami, mais parce que le "vous" honorable était réservé aux seuls blancs? Nous avons connu que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort. (Discours de Patrice Emery Lumumba, 30 juin 1960).*

#### **L'ECONOMIE SOLIDAIRE : UNE STRATEGIE POUR REBATIR L'ESPOIR ET SUSCITER LA CONFIANCE CHEZ L'HOMME CONGOLAIS DU 21EME SIECLE.**

*Par SEBISOGO M. Laurent, (Ph.D).*

*Cotonou, mai 2010.*

*Consultant en Economie Sociale et Solidaire*

#### **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ACECA</b>	: Association des Coopératives d'Épargne et de Crédit en Afrique
<b>ACI</b>	: Alliance Coopérative Internationale
<b>ACOGENOKI</b>	: Association coopérative des éleveurs du Nord-Kivu
<b>BCC</b>	: Banque Centrale du Congo
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail.
<b>CIRIEC</b>	: Centre International de Recherches et d'Information sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative.
<b>COOPEC</b>	: Coopérative d'épargne et de crédit.
<b>FAO</b>	: Food and Agricultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation).
<b>ISDR</b>	: Institut Supérieur du Développement Rural
<b>NU</b>	: Nations -Unies.
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du travail.
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement.
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo.
<b>UCOOPANOKI</b>	: Union coopérative des Agriculteurs du Nord-Kivu.
<b>UE</b>	: Union européenne.
<b>UNFPA</b>	: United Nations Found for Population (Fonds des Nations Unies pour la Population)

## Résumé

1. Sans doute, depuis le 30 juin 1960, seul ce jour du jeudi 30 juin, fut la seule journée ensoleillée de la République du Congo et de ses deux autres postérieures, la République du Zaïre et la République Démocratique du Congo, pour ceux et celles qui se souviennent de cette journée ! Mais cet ensoleillement fut de courte durée car une crise profonde allait s'installer de façon durable, devenant une donnée structurelle de la nation alors en émergence mais toujours en quête de la construction d'elle-même ! Le ressort de l'homme s'est brisé et la perte de confiance en soi s'est installée chez le Congolais, situation provoquée et qui s'est exacerbée avec la crise multidimensionnelle des trois dernières décennies, avec les conséquences connues et les effets observés : la difficile reconstruction de l'Etat, les tendances centrifuges dans certaines parties de la République, les conflits et les guerres, la fragmentation des populations congolaises, se réfugiant dans les ethnicités régionales, le sauve-qui-peut général, exprimé dans cette quête de fuite en avant vers l'extérieur à la recherche des oasis de paix ou des eldorados de bien-être, comme réfugiés, soit politiques soit économiques soit de la faim, etc.

2. L'objectif de ce papier est de tenter d'explorer une hypothèse, à savoir que la RDC ne pourra se mettre debout que si elle fait de l'homme congolais le sujet de son devenir sur les plans économique, socioculturel et politique. Aussi, la stratégie qu'entend explorer le texte est celle de l'économie sociale et solidaire, par laquelle les populations s'investissent dans des entreprises qui leur permettent de résorber les déficits vitaux auxquels elles sont confrontées, comme contraintes majeures qu'elles doivent affronter, (à savoir, la nourriture, les soins de santé, l'éducation des enfants, etc.); et ce grâce à des activités multiformes réalisées et organisées au sein des organisations et des entreprises dont elles sont propriétaires, recourant à des processus de concertation démocratique, s'initiant à la démocratie dans la gestion de leurs affaires, en pratiquant la transparence. Il s'agit donc d'un plaidoyer pour l'économie sociale et solidaire.

Il va de soi, que cette stratégie requiert un type d'Etat dont les acteurs et les animateurs se conçoivent comme étant au service des populations. Elle contribue elle-même, cette stratégie, à pourvoir la société en cadres préparés à « servir réellement » et non pas à se servir, comme la tendance a prévalu jusqu'à date.

**« Pour bien conduire son peuple, il faut le connaître parfaitement »<sup>1</sup> et donc bien l'aimer.**

S'il fallait paraphraser le Général Janssens, pour nombre de Congolais, 50 ans d'indépendance équivalent à 50 ans sans indépendance, tant il est vrai que la plupart souhaiteraient voir revenir les « Blancs » ! Du « cha cha » qui agrémenta la journée ensoleillée de ce jeudi 30 juin 1960, le souvenir a disparu de la mémoire collective. Seule la préoccupation de la survie est au rendez-vous de la vie quotidienne ; les Congolais ont perdu tout espoir et la confiance en l'existence. C'est que les 50 ans d'indépendance ne se sont pas soldés par un mieux-être qui permettrait aux fils et aux filles du pays de se sentir véritablement chez eux. Aussi, le questionnement suivant est-il au centre d'intérêt du développement entrepris, à savoir « quelle stratégie pour rebâtir l'espoir et susciter la confiance chez l'homme congolais du 21<sup>ème</sup> siècle » ?

---

<sup>1</sup> MANDELA, N. (1995), *Un long chemin vers la liberté*, Autobiographie traduit de l'anglais par Jean Guiloineau, Fayard, Paris, p.594

## 1. Le mirage d' « un pays aux richesses fabuleuses ».

### 1.1. Une population congolaise fragilisée !

En ces débuts du 21<sup>ème</sup> siècle, la population congolaise (RDC) était estimée à quelque 64,700 millions d'habitants, en 2008 par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), dans son rapport sur « l'état de la population mondiale 2008 ». Cette population atteindrait le chiffre de 186,6 millions en 2050, selon la même source. Le taux de mortalité infantile est de 92 pour 1000 en 2008, l'espérance de vie de 45,3 et de 47,9 ans respectivement pour les hommes et pour les femmes. En ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes, la proportion des femmes congolaises est estimée à 69,9% parmi les pauvres.<sup>2</sup> De ce rapport, les indicateurs sont révélateurs de la fragilité de la société congolaise, comme le laissent apparaître l'espérance de vie, l'état de pauvreté des femmes, traduisant sans doute la gravité de la crise qui s'exerce sur la société congolaise.

Le rapport du PNUD sur le développement humain de la RDC, rendu public en décembre 2008, ne dit pas autre chose : l'indicateur du développement humain au cours de la période 1995-2006, extrait dudit rapport, révèle trois tendances : la baisse continue des revenus jusqu'à 2003-2004, la dégradation de la situation sanitaire, la baisse de l'espérance de vie à la naissance et la régression de l'accès au savoir. Selon le même rapport, « les citoyens congolais vivent dans la précarité ; le système économique est aujourd'hui fermé ». « Les indicateurs de la pauvreté y sont alarmants, la RDC figurant parmi les pays les plus pauvres du monde »<sup>3</sup>.

Ces indicateurs traduisent, en réalité, ce qui se lit sur les visages des populations, comme nous avons eu à le constater déjà en novembre 2006, lors d'un bref séjour à Kinshasa. L'on est frappé d'observer, à l'œil nu, l'état de déstructuration de l'homme congolais, de désintégration de l'espace géophysique du pays, des infrastructures de transport, de santé, d'éducation. Etc... La crise a vraiment déboussolé l'homme congolais, l'a vidé de sa substance physique et intellectuelle. Dans les rues, sur le boulevard, on ne voit que des individus « hagards », en train de se battre à qui mieux- mieux pour se frayer un passage ou une place qui dans le bus, qui dans un taxi, dont l'état est lui-même désintégré ! L'homme congolais donne la parfaite image de cet être dont Jésus parlait (pour les croyants, bien sûr !) : l'homme fatigué, déjà à six heures du matin et qui attend, sans pouvoir le dire parce qu'il n'a plus d'énergie à cet effet, que quelqu'un le soulage du fardeau existentiel sous lequel il ploie.

Dans ces conditions, la conséquence manifeste est la tendance à la fuite en avant. L'on se réfugie alors dans la religiosité à la recherche d'un sauveur face à la misère totale à laquelle l'on est confronté, comme l'a relevé E. Mbokolo dans une récente interview.<sup>4</sup>

« Il faut au peuple congolais une sorte de volonté, mais peut-être aussi un Bonaparte qui aide à construire l'Etat, mais en s'appuyant sur des ressources intellectuelles et démocratiques. Ce n'est pas facile, car dans le pays il y a un problème psychologique et moral évident. Les gens sont complètement désabusés. La misère a atteint un tel niveau que de nombreux Congolais ont un excès de fièvre de religiosité. Beaucoup assurent que ce n'est pas l'homme qui fait l'histoire, mais Dieu. »

---

<sup>2</sup> Voir eurac info, « euracinfo@eurac-network.org », du 8 janvier 2008.

<sup>3</sup> Rapport du PNUD sur le développement humain en RDC, 20 décembre 2008.

<sup>4</sup> Interview accordée au Journal kinois *Le Potentiel*, en novembre 2009

Et l'historien d'avertir : « Si vous avez une idée comme ça en tête, ce n'est pas vous qui allez développer votre pays. Je connais des gens qui implorent Dieu de venir aider le Congo. Moi je leur répons : « Que voulez-vous que Dieu fasse de plus ? Il vous a donné un grand pays, de la flotte, des minerais, des terres riches. Avec 60 millions d'habitants, vous voulez qu'il fasse le développement à votre place ? Il faut arrêter tout ça et considérer que les vices qui handicapent le pays sont d'abord à l'intérieur des Congolais eux-mêmes. »<sup>5</sup>

Les vices qui minent le pays se retrouvent effectivement à l'intérieur des Congolais eux-mêmes. C'est donc sur le Congolais qu'il s'agit d'agir ! Ce mal est, sans doute, le résultat d'un modèle de développement privilégié jusqu'à date.

## 1.2. Le « paradoxe congolais ! »

Il existe, en effet, un paradoxe congolais ! « Une nation aux richesses abondamment fabuleuses bénéficiant de 80 % du coltan mondial, 10% du cuivre et autant du diamant, avec un grand pourcentage de sa population qui croupit dans la pauvreté abjecte ! » La RD Congo est-elle vraiment un pays riche ? « On le dit et (on) le répète que le Congo est extraordinairement riche en matières premières. Or, il n'est guère riche au sens propre du terme (..), car, comme nous le rappelle Bardos-Eltoronyi, « ... il ne suffit pas d'être naturellement doté de richesses. Il faut encore savoir /pouvoir l'exploiter et il faut que cela se fasse au bénéfice de la population. Pour ce faire, il convient que ces richesses soient entièrement sous le contrôle des autorités locales : l'exploitation, la transformation et la commercialisation. De plus, ces autorités sont appelées à redistribuer les revenus d'une façon égalitaire. Il n'y a aucune raison que ces deux conditions soient remplies au Congo »<sup>6</sup>.

Cette appréciation est sans appel, et cela devrait interpeller tout un chacun pour se questionner sur la vraie richesse de la RDC !

Il existe ainsi une idée et même une idéologie, comme cela apparaît plus haut, qui fait de la RDC, un pays aux richesses immenses. Mais, qu'est-il advenu des « richesses tant vantées du Congo ? »<sup>7</sup>, si l'on considère l'état de pauvreté dans lequel vit la population !

Ce « paradoxe de l'abondance », que l'on peut aussi qualifier de « paradoxe congolais » est lié bien entendu, au paradigme de développement jusqu'ici privilégié, non sous-tendu par un appareil d'Etat moderne. Car celui actuellement aux affaires se livre plutôt à la « gabegie financière », faisant de la corruption une culture, ce qui fragilise la nation et conduit à des conflits multiples, entraînant un coût humain énorme, évalué à quelque 5,4 millions de morts uniquement depuis 1998 jusqu'en 2006, résultant des conflits, de la guerre et de la crise humanitaire. Aussi, importe-t-il d'attirer l'attention sur la responsabilité du politique.

Le politique, en RDC, porte en effet une lourde responsabilité. Bien sûr, cette responsabilité est entière dans l'hémorragie financière, qui a accéléré l'appauvrissement de la nation et précipité les populations dans la pauvreté abjecte. Cette responsabilité est aussi engagée, en amont, dans le déficit de « gouvernance » dans tous les domaines, favorisant les pratiques

<sup>5</sup> Mis en exergue par nous !

<sup>6</sup> Nicolas Bardos-Féltoronyi, (2007), « Congo, un Etat sous tutelle », dans La revue Nouvelle, décembre, No 12, p71..Mis en exergue par nous !

<sup>7</sup> DEPELCHIN J,(1982), *De l'Etat indépendant du Congo au Zaïre contemporain (1885-1974).Pour une démystification de l'histoire économique et politique*, CODESTRIA, Karthala.

corruptrices, sources de la circulation incontrôlée des ressources financières, rendant toute accumulation impossible au niveau de l'Etat en faveur de l'intérêt collectif et donc en faveur de tous. Il s'agit maintenant d'arrêter pour créer les conditions générales en vue d'une gouvernance qui permette une gestion transparente dans un contexte du développement démocratique.

### **1.3. Se libérer de l'idéologie inhibitrice de tout effort d'auto construction**

Il s'agit de se libérer de cette idéologie en vogue d'un pays aux ressources immensément riches, dont les Congolais sont prisonniers, laquelle (idéologie) inhibe toute possibilité de s'investir pour construire le pays et relativiser, en conséquence, le modèle jusque-là privilégié, fondé sur la croyance aveugle de l'existence des richesses immenses que contiennent le sol et les sous-sol du pays, qui, en réalité, ont fait et continuent de faire le malheur des filles et des fils de ce pays. En effet, la richesse potentielle ne conduit nulle part si elle n'est pas mise en valeur pour l'intérêt du pays.

La question fondamentale en RDC, est celle de l'homme, qui doit savoir et mettre le savoir au service de son pays, celle du pouvoir, qui doit savoir mener des politiques de la mise en valeur des ressources du pays au bénéfice de la population. Aussi, convient-il de chercher des solutions vers la population elle-même pour en faire le moteur de son devenir ! C'est une perspective dont les résultats ne peuvent se laisser entrevoir qu'à moyen terme, mais il faut commencer à un moment donné, impliquer et encourager effectivement la population dans le processus conduisant à son autocréation et à son auto-développement.

Se libérer du paradigme d'un Congo immensément riche signifie ainsi mettre en place un système politique (avec une classe politique) au service des populations, avec une politique agricole conséquente, à concevoir avant tout pour satisfaire les besoins internes, avec un processus de transformation à réaliser sur place en vue de créer une plus-value, et assurer la commercialisation. Ceci est du reste aussi valable pour la production industrielle et même minière ! La libération de l'idéologie du paradigme d'un pays riche conduit aussi à se libérer du poids de l'aide extérieure avec toutes les pesanteurs qui l'accompagnent, ce qui requiert un type d'hommes et de femmes avec un leadership politique et économique, qui aime son pays, c'est-à-dire la RDC et s'investit pour se mettre à son service<sup>8</sup>.

Cette libération du paradigme dominant renvoie à la quête d'un paradigme auxiliaire, celui de l'économie sociale et solidaire.

## **2. La quête d'un paradigme auxiliaire : la demande de l'économie sociale dans le contexte de crise !**

Il s'agit ici d'offrir une vue sur l'économie sociale et solidaire, en rapport avec la crise en cours aussi bien en Afrique qu'en RD Congo, dans la perspective à la fois de la sortie de la crise, de la lutte contre la pauvreté et dans le contexte de la reconstruction post-conflit. Il est vrai, faut-il le reconnaître, que la crise ne sévit pas seulement en RDC et en Afrique, elle sévit aussi dans les sociétés post-industrielles occidentales, qui en subissent les effets, comme il est apparu ces derniers temps, en fin 1999 et début 2010, avec la crise financière. Aussi faut-il s'ouvrir à cette interrogation, adressée à tout acteur, intéressé et interpellé par cette approche de l'économie sociale et solidaire.

---

<sup>8</sup> La RDC est souvent citée comme une illustration d'un cas d'école de l'existence des richesses du sol et du sous-sol immenses qui ne servent guère au développement du pays, faute précisément des ressources humaines de qualité au service du pays !

L'interpellation est d'ordre épistémologique :

« Il est *temps*, en effet, que nous mettions fin à la domination d'une économie inspirée par la culture de la guerre, la culture de la conquête, la culture du meilleur, du plus fort.

« Il est *temps* d'affirmer, au contraire, que l'idéologie de la compétitivité mondiale est en train de créer des déserts : non seulement des déserts environnementaux, des déserts économiques, des déserts technologiques, mais surtout des déserts sociaux et humains.

« Il est *temps* donc de faire place aux alternatives. Dès lors, la question est bien posée : Est-ce que l'économie sociale peut représenter une alternative à la compétitivité et à l'actuelle organisation inefficace de l'économie mondiale ? »<sup>9</sup>.

Cette invitation nous est adressée par le Professeur Riccardo PETRELLA, de l'Université Catholique de Louvain, fondateur et président du Groupe de Lisbonne, qui a dirigé la publication de l'ouvrage, très connu, *Limites à la compétitivité* (1995). Son engagement pour une économie sociale, comme voie alternative à l'économie capitaliste néolibérale, tranche complètement d'avec la perception classique en matière du développement.

Ce questionnement postule la nécessité d'une rupture épistémologique qu'il s'agit d'opérer pour envisager la recherche des solutions du développement de l'Afrique, en général et de la RDC, en particulier, en s'écartant le plus possible des chemins battus classiques, jusqu'ici privilégiés par les penseurs tout aussi classiques. D'où l'intérêt de l'approche par l'économie sociale et solidaire, c'est d'autant plus que l'Afrique continue de ployer sous le poids d'une crise multiforme, lourde de conséquences. Il en est de même de la RDC, avec sa crise multidimensionnelle interne, avec les conséquences que l'on connaît.

### 3. Expérience congolaise des pratiques de l'économie sociale.

Il est généralement admis que l'économie sociale est constituée des éléments que sont les coopératives, les mutuelles et les associations, la coopérative étant considérée comme la colonne vertébrale. Sous ses trois éléments constitutifs, l'économie sociale<sup>10</sup> apparaît très tôt dans les pratiques sociales en RDC, d'abord dans la colonie belge du Congo, et ensuite en République Démocratique du Congo, sous ses différentes dénominations et mutations (de République du Congo, République du Zaïre, etc.).

#### 3.1. Dans le contexte colonial

A l'époque coloniale l'économie sociale, sous le label des coopératives, est instrumentalisée aussi bien sur le plan politique en faveur du pouvoir colonial que sur le plan économique en faveur du secteur privé, instrumentalisation qui en a altéré le sens et la signification et a contribué à susciter le désintérêt auprès de la population destinataire de la formule coopérative<sup>11</sup> L'exploration de l'inscription des pratiques de l'économie sociale sur le terrain

---

<sup>9</sup> PETRELLA, R. (1997) Economie sociale et mondialisation de l'économie, produit par SUCO, Montréal, p.3

<sup>10</sup> Bien que le label lui-même, expression d'une économie sociale déjà en œuvre dans le monde occidental, apparaisse en 1830 avec Charles DUNOYER, il ne fera son irruption dans les disciplines scientifiques que fort tardivement sous forme vulgarisée à travers différentes manifestations et références scientifiques, entre 1977-1982, voir Desroche, H. (1983), *Pour un traité d'économie sociale*, Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste (C.I.E.M), Paris.

<sup>11</sup> SEBISOGO, (1985), Analyse critique des coopératives et des paysannats au Congo Belge (1920-1959). Vers la démythification des modèles coloniaux des coopératives et des paysannats, Thèses de Doctorat, Université Laval, Québec, Canada, ; SEBISOGO M. (1989), « *La nature de la coopérative et les vicissitudes de son implantation*

colonial laisse découvrir l'exclusion de la coopérative d'épargne et de crédit de la typologie coopérative retenue et proposée par le pouvoir colonial. Sans aucun doute, il ne s'agit guère d'un oubli innocent, mais bien d'un oubli « délibéré », car ce type de coopérative était alors appréhendé, perçu comme un moyen et une force économique, fort « dangereuse », susceptible de fournir aux populations la clé de l'émancipation financière et donc politique, comme le laisse entrevoir le questionnement soulevé, par Dekoster, mais laissé sans réponse<sup>12</sup>, lors de la discussion au conseil colonial consacrée à la création des coopératives de crédit. Ce n'est qu'en 1969 que la pratique des coopératives d'épargne et de crédit sera introduite au Zaïre et connaîtra un essor et une expansion qui répondaient à des besoins multiples depuis longtemps en attente d'être satisfaits.

### 3.2. La période post-coloniale.

#### 3.2.1. De façon schématiquement globale !

La crise qui s'est installée en République du Congo au lendemain de l'accession à l'indépendance n'a pas permis de se pencher sur les pratiques de l'économie sociale. Plus simplement, l'on peut dire qu'à la faveur de l'obscurantisme intellectuel qui a prévalu, la même tendance d'instrumentalisation de l'outil coopératif s'est poursuivie là où quelque effort était mené !

Un léger sursaut va apparaître avec la République du Zaïre, lequel s'amorce dès 1963 et se consolide quelque peu vers 1972, traduisant et laissant apparaître une répartition géographique des coopératives sur les 9 régions de la République, y compris Kinshasa.<sup>13</sup> Cependant, nombre de coopératives observées sont essentiellement implantées dans les régions agricoles, fonctionnent assez mal et sont réduites à la seule fonction de ramassage des produits, rarement à la transformation de ceux-ci. Par contre, les coopératives d'épargne et de crédit, dont l'émergence avait été inhibée pendant la période coloniale, ont fait leur apparition dans le paysage des pratiques de l'économie sociale, et ce à partir d'un triple foyer : à Basankusu en Equateur en 1970, à Kinshasa en 1971 et à Bukavu au Kivu, en 1972 à partir de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR), jusqu'à devenir un véritable mouvement coopératif d'épargne et de crédit.<sup>14</sup> A peine dix ans après son implantation, la pratique de l'économie sociale, sous cet aspect d'épargne et de crédit, a répondu aux espoirs qu'elle laissait entrevoir, permettant à ses membres de couvrir divers besoins d'ordre social, notamment la réponse à la pression sur les parents en ce qui concerne les besoins scolaires des enfants, l'amélioration de l'habitat et enfin un effort était consenti et orienté vers l'investissement économique productif. Le mouvement coopératif d'épargne et de crédit a connu un essor vertigineux qui, en 1986, se laissait apprécier à travers ces données, avec quelque 111 coopératives d'épargne et de crédit, 155.511 membres, 3.991.198 \$US d'épargne

---

au Zaïre », Actes du 2<sup>ème</sup> Séminaire scientifique régional de philosophie, Mbanza-Ngungu, du 20-23 1987, Recherches Philosophiques Africaines, Faculté catholique de Kinshasa, pp 61-72

<sup>12</sup> SEBISOGO, M, (1988), « Les coopératives d'épargne et de crédit ont-elles existé au Congo belge ? », Zaïre-Afrique, No.222 ; pp.99-108).

<sup>13</sup> SEBISOGO, M. (1975), « La contribution des offices au fonctionnement des coopératives », Etudes zaïroises, vol.No.2, mai-juillet, pp.17-40..

<sup>14</sup>SEBISOGO, M, (1975), « Les coopératives d'épargne et de crédit sont-elles possibles au Zaïre ? cas du développement coopératif à Bukavu », Etudes zaïroises, Vol.No.1, janvier-mars, pp ;25-45 ; KIKASSA, M (1981), « Les dix ans du mouvement coopératif d'épargne et de crédit au Zaïre », Zaïre-Afrique, No 159, Novembre, pp543-565 ; SEBISOGO, M. (1982-83), « Les espoirs et les défis du mouvement coopératif d'épargne et de crédit au Zaïre », dans Coopératives et développement, Revue du CIRIEC, Vol.No.1, pp77-95 .

accumulés et 642.278 \$US comme montant de prêts courants<sup>15</sup>. Cet effort sera malheureusement arrêté plus tard dans les années 1993 et 1994, à la suite des mesures prises dans le cadre de la réforme monétaire, dite « de Birindwa », entraînant le changement de signes monétaires avec le passage du zaïre (monnaie) aux Nouveaux Zaïres. Cette démonétisation réduisait ainsi à néant les épargnes accumulées, sans qu'aucune indemnisation ne fût accordée aux coopérateurs. Il s'agit là de l'un des aspects des rapports (négatifs) entre le pouvoir politique et les coopératives, rarement soutenues par le pouvoir pour l'intérêt des coopérateurs en tant qu'élément ou corps de la société. Sur le plan théorique, nous voyons là deux acteurs, le pouvoir politique et les populations, dans des rapports asymétriques, défavorables à celles-ci.

### 3.2.2. Au Nord Kivu, de façon particulière.

Alors que le mouvement coopératif d'épargne et de crédit prenait un essor extraordinaire en RD Congo et ce jusqu'à son arrêt dans les années 93/94, le Nord-Kivu restait arc-bouté sur le mouvement coopératif essentiellement agricole, avec entre autres, l'Union Coopérative des Agriculteurs Nord-Kivu (UCOOPANOKI) et l'Association coopérative des éleveurs du Nord-Kivu (ACOGENOKI), couvrant les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

L'ACOGENOKI naît dans les années 80, plus précisément entre 1978-1983, à la faveur d'un projet dénommé, « développement de l'élevage du Nord-Kivu », avec un accent mis sur « l'organisation coopérative des éleveurs ». Ce projet va être mis en branle en plusieurs phases et bénéficiera du financement du PNUD, de la FAO, et plus tard du Canada via l'ACDI<sup>16</sup>. Suscitée par quelques gros éleveurs, l'ACOGENOKI, sous l'emprise d'un groupe ethnique dominant et bénéficiant d'énormes moyens financiers, va se lancer dans une ranchisation du Nord-Kivu, développant un élevage extensif. Ce processus aura-t-il conduit à l'occupation des terres, avec une accentuation des conflits fonciers, se traduisant par une opposition manifeste entre les gros éleveurs et les paysans<sup>17</sup> ? L'ACOGENOKI, comme association coopérative des éleveurs, a-t-elle succombé à l'exacerbation des conflits fonciers et donc à la montée des violences entre les paysans, et les éleveurs ? Si tel est le cas, c'est le contraire de l'esprit coopératif. L'existence d'un pouvoir régalien aurait dû contribuer à établir un équilibre entre les deux types d'acteurs du monde de l'élevage et du monde paysan, en vue d'une certaine complémentarité !

Dans le domaine proprement agricole, une organisation faîtière est à signaler ; il s'agit de l'Union des Coopératives Agricoles du Nord-Kivu, « UCOOPANOKI »<sup>18</sup>. Des informations extraites de la carte de visite- Ucoopanoki<sup>19</sup>, il ressort que l'« UCOOPANOKI fut créée lors d'une assemblée générale de fondation regroupant les délégués de 16 coopératives agricoles situées dans les Zones<sup>20</sup> de Rutshuru, Masisi et Walikale en date du 15 mai 1981. De 1981 à 1986, les Assemblées générales annuelles composées de tous les Présidents ont eu lieu et un

---

<sup>15</sup> SEBISOGO, M. (1997), « *La pratique coopérative et la démocratie en Afrique : quelle sociologie de la coopération pour le développement de la démocratie coopérative ?* » dans BEAUCHAMP, C., sous la dir (1997), *Démocratie, culture et développement en Afrique noire*, Edit. L'Harmattan, Montréal et Paris, p. 135, selon les données fournies par l'ACECA, cité par le B.I.T. **En annexe 1** se trouve mise en évidence, en détail, l'évolution des coopératives d'épargne et de crédit en RDC entre 1971 et 1981.

<sup>16</sup> BUCYALIMWE M.S, (2001), « *Pouvoirs, élevage bovin et la question foncière au Nord-Kivu* », dans *L'Afrique des grands Lacs, Annuaire 2000-2001*, sous la dir.de Stafaan Marysse et Filip Reyntjens, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.219-250.

<sup>17</sup> BUCYALIMWE, M.S.(2001),op.cit et LEPLIDEUR, M.A. et A.BISHWEKA,(1990), « RD Congo Zaïre : au Nord-Kivu, les cow-boys font la loi », dans Syfia International, Syfia Info, Agence de Presse, (du 01.10.1990)

<sup>18</sup> Voir fiche ad hoc dans SEBISOGO, M. (s.d), Archives personnelles.

<sup>19</sup> Voir SEBISOGO M., (s.d.) fragments d'archives personnelles sur les coopératives en RDC

<sup>20</sup> Il s'agit de la dénomination des entités administratives

représentant assisté d'un secrétariat furent choisis en vue d'assurer une certaine permanence en animation, démarches, représentation, réception des rapports, informations et ceci d'une façon bénévole. Les principales activités de l'Union furent de représentation auprès de l'Etat et organismes d'aide internationale et d'assurer les échanges avec les Unions d'autres régions<sup>21</sup>. L'assemblée générale du 22 juin 1986 fut considérée par les délégués des 24 coopératives, précoopératives et groupements, comme étant la première Assemblée Générale d'organisation coopérative. A cette occasion en effet, les statuts de l'Union furent adoptés à l'unanimité et fut élu le 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration composé de 6 membres.

Les objectifs de l'UCOOPANOKI, arrêtés, lors de l'assemblée générale du 22 juin 1986, se ramènent aux points suivants :

- assurer une formation adéquate des membres dans le domaine coopératifs ;
- aider les paysans membres des coopératives de base à améliorer le système de travailler la terre, et par voie de conséquence, augmenter la production agricole ;
- informer suffisamment les membres sur les principes coopératifs ;
- étudier les voies et moyens d'améliorer le système de commercialisation des produits agricoles, et le cas échéant, mettre en place une structure souple et bénéfique à tous ;
- assurer la formation en gestion coopérative aux dirigeants et employés des coopératives et pré coopératives membres ;
- aider les membres à l'élaboration de petits projets de développement communautaire ;
- cultiver l'esprit d'auto organisation pour le développement chez les membres. »

Pour l'essentiel, les activités principales se ramèneraient à l'écoulement des produits agricoles des membres et à l'approvisionnement en intrants.

A l'examen de ces objectifs et des activités énoncées, on constate qu'il s'agit, en réalité, des objectifs et des activités classiques tels que dévolus à toute organisation faitière, dans la théorie et doctrine coopératives.. Il resterait à vérifier comment ces objectifs se sont traduits dans la réalité et dans le contexte sociohistorique de l'espace géographique où se déployaient les activités de l'UCOOPANOKI. Sans aucun doute, de nombreuses (autres) organisations de l'économie sociale ont existé et certaines continuent de voir le jour et à fonctionner tant bien que mal. Une exploration approfondie reste à entreprendre pour dresser un tableau général et complet de la situation.

Il n'empêche qu'un constat s'impose : de façon générale, hier pendant la période coloniale, les institutions de l'économie sociale, dans leur trait essentiel qu'est la coopérative, ont été instrumentalisées aussi bien sur le plan politique en faveur du pouvoir colonial, que sur le plan économique en faveur du secteur privé colonial, jusqu'à exclure l'émergence des coopérative d'épargne et de crédit en faveur des populations, ainsi qu'il a été relevé. Cette instrumentalisation s'est poursuivie au cours de la période postcoloniale par les nouveaux pouvoirs congolais qui ont subverti l'instrument coopératif, et n'ont jamais voulu en faire un outil de promotion des populations congolaises. La loi coopérative de 1956, qui n'a jamais été mise à jour jusqu'à date, malgré les multiples projets de révision, endormis dans les tiroirs, constitue une indication manifeste de cette absence de volonté politique. La liquéfaction des épargnes des coopérateurs, en 1993/1994, par l'opération de démonétisation qui a ruiné les coopérateurs d'épargne et de crédit, est un autre aspect de cette distanciation du pouvoir congolais de l'intérêt général vu ici sous l'angle des coopérateurs.

Par ailleurs et de façon particulière, au Nord-Kivu, la crise qui s'y est manifestée et y a été vécue, sous plusieurs aspects, s'exprimant ouvertement en conflits d'ordre tribal et ethnique,

---

<sup>21</sup> Idem

se traduisant en guerre ouverte, n'a pas laissé de chance aux institutions de l'économie sociale d'éclorre et de se développer normalement. Bien au contraire et plus qu'ailleurs, les organisations de l'économie sociale semblent avoir été instrumentalisées, allant souvent jusqu'à l'exacerbation des conflits fonciers, politiques, au lieu de contribuer à la cohésion aussi bien régionale que nationale et s'écartant, ce faisant des idéaux et principes de base qui leur sont propres, comme nous le confirme cet observateur de la situation de Goma en 1993 : « Les hommes du pouvoir ont ainsi manipulé à leur guise les diverses organisations qui dominaient le terrain, qu'elles soient les ONGD, les partis politiques, les églises ou les mutualités ethniques proprement dites. Cette instrumentalisation était d'autant plus aisée que certains d'entre eux présidaient aux destinées de ces associations »<sup>22</sup> Il y a là un véritable problème du pouvoir (politique) et du savoir ! : Du savoir, ou mieux d'absence de savoir, dans la mesure où le savoir et l'intelligence disponibles, au lieu d'éclairer, servent à obscurcir la réalité et ne contribuent guère à la création des outils d'autopromotion, comme les lois sur les coopératives<sup>23</sup> . Il y a plus fondamental, un problème du pouvoir ou d'absence de pouvoir régalién, qui puisse se soucier d'assurer le bien public et de protéger les intérêts de l'immense majorité de la population.

L'état de pauvreté dans lequel vit scandaleusement la population congolaise, relevée plus haut, nous renvoie au sommet mondial sur le développement social, tenu à Copenhague, en 1995, qui a balisé la stratégie de lutte contre la pauvreté !

#### **4. Les leçons du sommet mondial sur le développement social.**

Avec l'aggravation de la crise partout observable dans le monde dans les années 90, entraînant l'approfondissement de la pauvreté, la décennie 1990-2000 a été marquée par le sommet mondial sur le développement social, organisé et tenu à Copenhague, sous l'impulsion des Nations Unies<sup>24</sup> Ce sommet a reconnu que les coopératives tenaient une place importante pour le développement centré sur l'être humain. Il s'est engagé à utiliser et à développer leur potentialité, afin d'éliminer la pauvreté.

##### **4.1. Contexte global.**

En 1996 l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte la résolution 51/58 du 12 décembre « reconnaissant l'importance des coopératives et s'engageant à prendre dûment en considération le rôle que peuvent jouer les coopératives dans l'application et le suivi des objectifs du développement économique et social, en particulier ceux énoncés par le sommet

---

<sup>22</sup> BUCYALIMWE MARARO S, (s.d.), « Le Nord Kivu au cœur de la crise congolaise » dans Congo Forum (s.d.).

<sup>23</sup> L'on évoque souvent le danger de l'intrusion dans les coopératives d'épargne et de crédit, surtout au début du processus de création, et de façon générale en économie sociale, des acteurs portés par la truanerie, comme on l'a observé avec l'affaire « Bindo » dans l'ex-Zaïre, et plus récemment à l'Est de la RDC, à Goma dans certaines COOPEC. Il en a été ainsi de l'affaire « Maldoff », qui a défrayé la chronique, mettant en danger le système financier américain, du nom de ce trader américain du Wall Street ! Tout récemment encore, c'est l'affaire dite de « ICC services », c'est-à-dire « Investment Consultancy Computing Services », qui, au Bénin, a provoqué une crise, à la suite des « taux mirobolants » (200% d'intérêt) promis à des déposants et épargnants, lesquels taux n'ont pu être tenus, jusqu'à ruiner les milliers de déposants ! L'affaire a éclaté au grand jour en juillet 2010. Dans tous ces cas, il y a une question fondamentale de base : l'existence de la loi, support des institutions d'économie sociale, la présence de l'autorité de l'Etat avec des gestionnaires compétents, au-dessus de tout soupçon, pour appliquer et faire respecter la loi et enfin l'éthique comme fondement culturel de la société !

<sup>24</sup> NATIONS UNIES (1995), Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars ; NATIONS UNIES, Département de l'information, (1995) : Les coopératives, école de la démocratie ; NATIONS UNIES, Assemblée Générale, (2005), Rapport du Secrétaire Général sur le Rôle des coopératives dans le développement social, N.Y.

mondial pour le développement social, concernant l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois et le renforcement de l'intégration sociale ». En 2002, la même l'Assemblée générale en appelle à l'attention des Etats membres sur le projet de directives visant à créer un environnement propice au développement des coopératives, qui a « reconnu dans le mouvement coopératif un important protagoniste des affaires nationales et internationales ». Au cours de la même année (2002), l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) adopte la recommandation 193, selon laquelle la promotion des coopératives devrait être considérée comme un des piliers du développement économique et social aux niveaux national et international<sup>25</sup> De son côté et déjà en 2003, l'Union européenne (UE) appuie le mouvement coopératif (européen) en adoptant le Statut de la société coopérative européenne. Voici un contexte général et global, dessiné par les Nations Unies, où la coopérative, comme un élément nodal de l'économie sociale, est considérée comme un outil de lutte contre la pauvreté !

Même si pendant cette période, la RD Congo se trouvait plongée dans ses conflits internes et engluée dans une guerre à l'est, il est capital de s'inscrire dans ce contexte et apprendre à se servir efficacement de cet outil pour faire face à différents besoins, notamment sortir la population de la pauvreté.

#### **4.2. Secteurs d'application observés avec des résultats concrets !**

L'exhortation à l'économie sociale et coopérative trouve sa justification à partir des résultats observés. En effet, depuis quelque 150 ans, les coopératives se sont étendues à plus ou moins 100 pays, s'appliquant à des secteurs et à des activités aussi diverses que sont l'agriculture, les pêcheries, le logement et l'habitat, la banque, l'assurance, l'eau, l'électricité, les soins de santé, etc. Seuls quelques secteurs sont ici référés à titre exemplatif.

Dans le secteur des coopératives agricoles classiques, c'est-à-dire, celles créées et instituées, et selon les données de 1994, près de 600.000 coopératives agricoles étaient opérationnelles et fonctionnaient dans le monde, totalisant 226 millions de membres et plus de 500 milliards de dollars US de chiffres d'affaires. De ce tableau, l'Afrique, en comptait quelque 11.205.687 membres, 52.524 coopératives et 9.151 millions de dollars US en chiffres d'affaires.<sup>26</sup> La situation RD Congo n'est sans doute pas incluse dans ces données, du fait de l'inconsistance de celle-là et de la non-appartenance à des organisations de l'économie sociale coopérative, mutualiste et associative enregistrées au niveau international. C'est dire tout de même l'intérêt et l'urgence de travailler à la promotion des entreprises coopératives agricoles, pour conjurer le déficit alimentaire et favoriser la création des emplois.

Très symptomatique est l'irruption des coopératives dans le secteur financier, et ce à travers les coopératives d'épargne et de crédit et la micro finance. Par ce biais, il y a encouragement à l'épargne volontaire, à la possibilité des prêts et assurances à des tarifs abordables. Il s'agit ici du rôle capital comme sources de petits comptes d'épargne et de services de prêts. Toujours, selon la même source,<sup>27</sup> une remarquable expansion des finances par le biais des coopératives est observable à l'échelle globale : « D'après certaines estimations, les coopératives d'épargne

---

<sup>25</sup> OIT (2002), Recommandation 193 concernant la promotion des coopératives, voir <http://www.orion.coop/IndexR 193FR.html>.)

<sup>26</sup> MONZON CAMPOS, José Luis, (1997) « Les contributions de l'économie sociale à l'intérêt général » ; dans MONNIER, L et B. THIRY, éd(s), (1997), Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?, Editions CIRIEC International et de BOECK Université, Bruxelles. (voir Annexe. 2).

<sup>27</sup> NATIONS UNIES, (2005), op.cit.

et de crédit compteraient aujourd'hui,<sup>28</sup> 120 millions d'adhérents dans 87 pays ; elles aident leurs membres à améliorer leurs revenus, à créer des richesses, à assurer leur sécurité et à se loger avec leurs familles». Ceci requiert, sans doute, un environnement sécurisé et stable, ce qui pose le problème de l'existence d'un Etat de droit ! Certains pays africains, notamment le Bénin, ont marqué une longueur d'avance dans ce domaine de coopératives d'épargne et de crédit.

Le domaine des assurances est un autre secteur où les coopératives ont aussi fait une percée : « L'assurance est un domaine financier important qui permet de réduire la vulnérabilité des pauvres face aux crises économiques, en protégeant leurs avoirs et en limitant les risques. Les coopératives ont montré qu'elles pouvaient constituer un moyen efficace de fournir des micro-assurances comportant des garanties contre la maladie, le vol, la violence et les catastrophes naturelles. Elles permettent aussi d'informer les travailleurs pauvres, en particulier ceux du secteur informel, et de leur faire comprendre l'utilité des assurances »<sup>29</sup>. Au Bénin, le développement progressif du système de micro-assurance dans le domaine de la santé, a conduit certaines institutions de formation à monter des programmes de formation ad hoc afin d'offrir des ressources humaines compétentes, en réponse à la demande desdites compétences.

Face à la pauvreté croissante, s'est développé un système de micro-crédit :

« Le développement des services de micro-crédit et des micro-financements proposés par les coopératives a permis aux pauvres, en particulier aux femmes, de concrétiser pleinement leur possibilité de production. L'accès au crédit, en particulier les politiques et programmes adaptés au milieu rural et à l'agriculture, est au centre des actions qui visent à rendre autonomes les femmes des régions rurales ». Un tel type de programme (de micro crédit), monté en faveur des femmes pauvres au Bénin, a connu un tel engouement et répondu à des besoins pressants des femmes, qu'il est devenu un enjeu politique et un sujet de polémique entre les partis lors des campagnes électorales. Plus instructif est le système de micro-crédit monté au Bangladesh en faveur des femmes, sous l'impulsion du Professeur Muhammad Yunus à travers la création de la Grameen Bank, « la Banque des pauvres », dont la mission est de favoriser la sortie des femmes du cercle de pauvreté, en leur octroyant de petits crédits. Cette institution a fait ses preuves, ce qui a valu à son promoteur le prix Nobel de la Paix en 2006.

Un secteur non moins important est celui de la santé, où la coopérative se trouve devoir intervenir. « Des coopératives de soins existent dans plus de 50 pays et dispensent à environ 100 millions de foyers de soins, tels que traitements médicaux, réadaptation et éducation sanitaires ». <sup>30</sup> A cet égard, des expériences analogues existent au Bénin, avec les cliniques coopératives de santé, qui ont vu le jour comme conséquence indirecte des mesures d'ajustement structurel dans la fonction publique, et ont permis et permettent encore d'offrir des soins de santé à une couche de population, tout en garantissant des emplois à une catégorie de praticiens de la santé.

Un secteur insoupçonné où la coopérative permet également l'accès à des services, est celui de l'électricité. Deux cas peuvent ici être cités : « Au Bangladesh, plus de 79 coopératives rurales d'électricité comptent quelque 4 millions d'abonnés et desservent plus de 25 millions de personnes. Grâce à l'aide d'organismes donateurs, le réseau continue de s'étendre et

---

<sup>28</sup> En 2005, l'année du rapport.

<sup>29</sup> NATIONS UNIES, (2005)..

<sup>30</sup> NATIONS UNIES, (2005), op.cit, p.8.

devient de plus en plus viable financièrement. Le taux de recouvrement est de plus de 98% et les pertes s'élèvent à 16% ».

Aux Etats-Unis, un des pays les plus capitalistes s'il en est, la coopérative joue également un rôle dans la distribution de l'électricité : « Un millier de coopératives de distribution d'électricité appartenant à la National Rural Electric Cooperative Association desservent 34 millions de consommateurs. L'association aide également à créer des coopératives d'électricité dans les pays en développement comme le Bangladesh, la Bolivie, l'Inde, le Nicaragua et le Vietnam ». <sup>31</sup>

Le sommet mondial pour le développement social, dans son rapport élaboré à cet effet, a mis en exergue le fait fondamental que « les coopératives ont été reconnues comme un outil adéquat non seulement pour le développement dans tous les pays en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le chômage par la création d'emplois productifs, la promotion de l'égalité et la justice mais aussi comme un outil capital dans le contexte de reconstruction post-crise et post -conflits :

*« Cooperatives through their economic model with stresses self-help and mutual aid promote local economic and social development. Cooperatives also help facilitate social and political reconciliation, and provide acces to financial services and spur employment ».* <sup>32</sup>

En se limitant à la seule coopérative, comme élément de l'économie sociale, l'on voit qu'elle offre d'énormes possibilités d'intervention, et ce dans les pays aussi bien en développement que dans ceux développés.

## **5. La contribution de l'économie sociale à la démocratie.**

Quelle peut être la contribution de l'économie sociale au développement de la démocratie ? Les formes d'organisation coopérative, mutualiste ou/ et associative, s'appuient sur un ensemble de principes et de règles données, notamment la liberté d'adhésion (liberté d'entrée et de sortie) et la gestion démocratique de l'organisation. Il y a, en outre, le principe de double qualité d'adhérents et d'usagers de l'organisation ou de l'entreprise, le principe d'une éducation permanente des membres de la coopérative, de la mutuelle ou/ et de l'association . L'on sait aussi que ce mode de fonctionnement est sous-tendu par un ensemble de valeurs qui mettent l'accent sur l'autosuffisance, la démocratie, l'égalité, l'équité, sur la solidarité ainsi que sur l'honnêteté et la responsabilité sociale de tous, ensemble de valeurs qui offrent une solidité interne à ces entreprises et organisations sociales. .

Aussi, l'économie sociale, sous sa forme coopérative en particulier, est-elle perçue comme une excellente école d'apprentissage de la démocratie, dans la mesure où les membres, à travers l'exploitation de leurs entreprises ou le fonctionnement de l'organisation, apprennent à se comporter par concertation à l'aide des règles et des principes propres à leur organisation, qu'ils s'emploient par ailleurs à intérioriser. Elles constituent aussi un vivier normal de la formation des ressources humaines, acquises à l'exercice des responsabilités au service des autres. L'on constate du reste que les pays à culture hautement imprégnée des valeurs propres de l'économie sociale ( coopérative, mutuelle et associations), tels les pays du Nord ou le Canada, en particulier le Québec, sont des pays où la démocratie est solidement implantée et vécue de façon dynamique.

---

<sup>31</sup> NATIONS UNIES, (2005), op.cit, pp 8-9.

<sup>32</sup> Nations Unies, (1995), « Cooperatives in Social Development », Social Perspective on development (SPDB) Branch, [www.un.org/esa/socdev/social/contactus.asp](http://www.un.org/esa/socdev/social/contactus.asp).

### **En guise de conclusion.**

Le chemin dessiné ci haut, sur la base d'un paradigme sinon alternatif du moins auxiliaire qu'est l'économie sociale et solidaire, requiert une politique et un engagement politique de promotion des entreprises de l'économie sociale et solidaire, en conformité avec la recommandation 193 de l'OIT plus haut référée. En outre, il doit être complété par un dispositif de formation et de recherche : il y a en effet intérêt à soutenir les pratiques de l'économie sociale et solidaire par des formations ad hoc afin de renforcer les compétences multiformes dont les acteurs/actrices ont besoin.

Toujours sur le registre de la formation, une nécessité s'impose de promouvoir et d'intégrer dans le système d'enseignement primaire, secondaire et universitaire l'enseignement de l'économie sociale et solidaire, afin de doter le pays en ressources compétentes de haut niveau et diffuser la culture de l'entrepreneuriat coopératif dans la société.<sup>33</sup> ! Il s'agit là de pallier le déficit de savoir, manifeste dans ce domaine !

Enfin, il s'agirait d'accompagner tout ceci par un programme de recherches sur les pratiques en cours de l'économie sociale et solidaire, pour en apprécier les forces et les faiblesses, afin d'élaborer des projets d'appui conséquents. Il est paradoxal que les universités nord-américaines, notamment canadiennes, accordent des subventions de recherche pour leurs universités, afin de voir leurs jeunes cadres s'investir dans l'exploration de l'état des coopératives dans la région des Grands Lacs, se prédisposant, ce faisant, à préparer des spécialistes très compétents sur ce chantier de savoir et sur cette aire géographique! Et la RDC, que fait-elle pour elle-même ?

Ainsi, la phase de reconstruction qui s'ouvre, au lendemain des 50 ans après l'indépendance, arc-boutée sur un nouveau paradigme, celui de l'économie sociale ici proposé, constitue un défi pour tous les acteurs, à savoir: l'autorité politique d'abord, à tous les niveaux dont la charge c'est-à-dire le pouvoir, doit être conçu comme un service aux populations, qu'il s'agit de connaître et d'aimer ; ensuite, les populations elles-mêmes, qui doivent s'investir et se constituer partenaires de l'Etat et enfin les partenaires au développement, dans l'appui qu'ils croient pouvoir apporter pour contribuer au développement et au développement de la démocratie ! Quels défis pour les bâtisseurs de l'espoir pour permettre aux populations de la RD Congo en général et du Nord-Kivu en particulier, de se tenir debout et de s'engager réellement et paisiblement sur la voie de la construction de la démocratie en vue de leur essor socio-économique !

Si dans les 25 prochaines années, 25 ou 30 % de la population de nos provinces sont engagées et s'investissent dans des initiatives d'économie sociale et solidaire, de type coopératif, mutualiste et associatif, alors des transformations ne cesseront de s'opérer sur les plans aussi bien social, économique que démocratique et sans doute environnemental. Ainsi une base solide aura été bâtie pour faire reculer la pauvreté, les valeurs d'égalité, d'équité, de solidarité et de responsabilité auront été intériorisées à la faveur des pratiques concrètes d'activités d'autopromotion, et un leadership multiforme se sera formé pour une véritable démocratisation de la société congolaise, à partir de la base .

Cela est possible, mais il s'agit de se libérer de toutes les pesanteurs. Parce qu'ailleurs, le relèvement est en train de s'opérer sous nos yeux ! La population pourra alors,

---

<sup>33</sup> **O.I.T et alii (1997)**, Vers la culture de l'entrepreneuriat coopératif. Conférence/Atelier sur l'intégration de la recherche, des pratiques et des enseignements coopératifs dans les programmes scolaires et universitaires. Pays Francophones d'Afrique. Cotonou, Bénin, 15-18 octobre.

progressivement récupérer la confiance en soi, retrouver l'espoir, et s'inscrire dans la trajectoire de l'ensevelissement perpétuel du 30 juin 1960.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Evolution des coopératives d'épargne et de crédit en RDC entre 1971 et 1981.

Années	Nombre de coopératives	Nombre de membres	Epargne totale en « Zaïre » *	Montant de prêts en « zaïres »	Placements en « zaïres ».
1971	2	-	-	-	-
1972	19	959	9.320	3.584	-
1973	25	4040	106.909	41.951	97.684
1974	26	8.199	450.952	80.616	326.050
1975	36	11.134	511.649	188.339	423.244
1976	44	12.579	863.926	235.907	730.421
1977	47	16.366	1.300.455	251.239	968.767
1978	58	23.085	3.731.600	251.239	968.767
1979	63	31.636	6.785.000	437.200	1.974.200
1980	70	44.417	10.695.900	1.045.400	3.607.300
30 juin 1981	70	58.922	16.461.700	1.628.900	6.528.800

Source : Sebisogo, (1982-83), « Les espoirs et les défis du mouvement coopératif d'épargne et de crédit », Coopératives et développement, Revue du CIRIEC, vol 15.N.1, p81

\*. A l'époque, le change entre le dollar US et le zaïre –monnaie s'établissait en raison d'un (1) zaïre pour deux (2) dollars US.

### Annexe 2 : Les coopératives agricoles dans le monde.

Continent	Nombre de membres (72 pays)	Nombre de coopératives (79 pays)	Chiffres d'affaires en millions de dollars US (50 pays)
Europe	13.796.277	58.149	265.746
Asie	195.070.033	454.433	125.148
Amérique	6.256.572	18.346	113.303
Afrique	11.205.687	52.524	9.151
Océanie	109.933	169	9.203
Total	226.438.502	583.621	522.551

Source : Monzon Campos, JL (1997,95).La plupart des données correspondent à l'année 1994.

L'on constate que l'Afrique représente une part minime dans cette configuration des coopératives agricoles classiques.